



VILLE DE MENTON

Direction générale des services
Secrétariat du conseil municipal

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 avril 2017 à 19 heures

Etaient présents :

M. Jean-Claude GUIBAL, Député Maire,
Président de séance
M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire
M. Christian TUDES, adjoint au maire
Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire,
Secrétaire de séance
M. Yves JUHEL, adjoint au maire
Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
(jusqu'à 20h17)
M. Marcel CAMO, adjoint au maire
Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire
M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire
Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal
Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal
Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal
M. Fabrice PINET, conseiller municipal
Mme Habiba PAILLAC, conseiller municipal
M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal
Mme Danielle VASSALLO-MEDECCIN, conseiller
municipal
M. Claude CALVIN, conseiller municipal
M. Patrice NOVELLI, conseiller municipal
Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

Avaient donné pouvoirs :

Mme Martine CASERIO à M. Nicolas AMORETTI
Mme Patricia MARTELLI (à partir de 20h17) à Mme Gabrielle BINEAU
Mme Sylviane ROYEAU à Mme Nicole ZAPPIA
M. Daniel ALLAVENA à M. Henri SCANDOLA
Mme Arielle DAUNAY à Mme Isabelle ALMONTE
M. Jean-Louis NATALI à Mme Habiba PAILLAC
M. Daniel BORTUZZO à M. Marcel CAMO
M. Franc COMBE à M. Fabrice PINET
M. Florent CHAMPION à M. Jean-Claude GUIBAL
M. Jean-Claude CHAUSSENDE à M. Patrice NOVELLI
M. Philippe BRIAND à M. Claude CALVIN

Etaient absents

Mme Sandrine FREIXES
Mme Iris FERRARI
Mme Lydia SCHENARDI
M. Thierry GAZIELLO

Madame Gabrielle BINEAU est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Député-Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mars 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n°1 : Annulation de la délibération n°10/17 du 17 février 2017 – reprise des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 du budget annexe du camping au budget principal

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

Unanimité

Décide de rapporter la délibération n°10/17 du 17 février 2017, de reprendre et d'intégrer les excédents d'exploitation et d'investissement du budget annexe du camping constatés au 31 décembre 2016 au budget principal de la Commune comme suit :

. 163.744,53 € au compte « 002 – résultat de fonctionnement reporté »,

. 333.710,80 € au compte « 001 – résultat d'investissement reporté ».

et de maintenir en section de fonctionnement du budget principal le résultat de la section d'exploitation du budget annexe du camping, soit 163 744,53 € au compte « 002-résultat de fonctionnement reporté »

Affaire n°2 : Approbation du budget primitif, exercice 2017, budget principal

Rapporteur : M. Nicolas AMORETTI, premier adjoint au maire

Majorité absolue des suffrages exprimés : 27 voix pour, 2 voix contre (MM. Calvin et Briand) et 2 abstentions (MM. Novelli et Chaussende)

adopte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 94 536 736,33 €.

M. Novelli

Cette année encore le budget primitif que vous nous proposez ne nous passionne pas plus que celui de l'an dernier. Toutefois, si plusieurs propositions ne nous semblent pas négatives, nous le trouvons trop prudent par rapport à la bonne santé financière de la ville que vous mettez en avant. Nous ne pouvons qu'être satisfaits que les taux de la fiscalité communale n'augmentent pas.

Cette année, les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 25 millions d'euros dont 8.5 millions pour la dalle du parking des Sablettes. Nous constatons qu'elles seront financées en partie, environ 10 millions, par des recettes venant des produits de cessions immobilières issues du patrimoine communal.

Le jour où il n'y aura plus rien à vendre comment ferons-nous ?

Même si nous étions favorables à la mutualisation de certains services aujourd'hui, sans avoir changé d'avis, nous nous inquiétons pour certains cadres qui avaient déjà une lourde charge de travail et qui vont devoir gérer deux ou trois entités différentes.

Nous pensons que compte-tenu du faible taux d'endettement par habitant un investissement pour un lieu de rencontre, infrastructure qui manque dans notre ville, aurait pu voir le jour.

Nous regrettons toujours la gratuité de loyers accordée à Sciences Po institution qui n'est pas sans moyen.

Nous ne développerons pas plus. Un budget appartient à la majorité qui est en place.

Nous nous abstiendrons sur l'ensemble des budgets.

- Affaire n°3 :** **Approbation du budget primitif, exercice 2017, budget annexe des ports publics**
Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire
Unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)
Adopte le budget primitif du budget annexe des ports publics pour l'exercice 2017 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 5.038.922 €.
- Affaire n°4 :** **Approbation du budget primitif, exercice 2017, budget annexe de l'assainissement**
Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal
Unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)
Adopte le budget primitif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2017 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 5.193.872,18 €.
- Affaire n°5 :** **Approbation du budget primitif, exercice 2017, budget annexe des parcs stationnement**
Rapporteur : M. Christian TUDES, adjoint au maire
Unanimité des suffrages exprimés : 27 voix pour, 4 abstentions (MM. Calvin, Briand, Novelli et Chaussende)
Adopte le budget primitif du budget annexe des parcs de stationnement pour l'exercice 2017 qui retient un total de crédits en dépenses et en recettes, tous mouvements confondus de 1.590.400 €.
- Affaire n°6 :** **Fixation des taux de la fiscalité locale pour l'année 2017**
Rapporteur : M. le Député-Maire
Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin, Briand)
Adopte les taux de la fiscalité locale directe pour 2017 ainsi qu'il suit :
 - . 19,82 % pour la taxe d'habitation,
 - . 17,98 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - . 25,64 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.*Précise que le montant du produit attendu au titre de ces 3 taxes est de 26.529.105 €, auquel il convient d'ajouter 2.270.019 € au titre de la majoration de la part communale de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, soit un montant total de 28.799.124 € et qu'un ajustement de - 8.577 € sera effectué dans le cadre du budget supplémentaire 2017 en raison de la différence entre les inscriptions budgétaires et les montants notifiés sur l'imprimé fiscal n° 1259 COM Taux FDL 2017 mis en ligne sur le site de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes-Maritimes le 22/03/2017 : -269.981 € au titre des 3 taxes de la fiscalité directe locale et + 261.404 € au titre des allocations compensatrices.*
- Affaire n°7 :** **Attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes, budget principal, exercice 2017**
Rapporteur : Mme Patricia MARTELLI, adjoint au maire
Unanimité
Décide d'attribuer des subventions de fonctionnement aux 3 organismes satellites de la Commune de MENTON comme suit :
 - 81.800 € à la caisse des écoles,
 - 1.510.000 € à l'office de tourisme communal (dont 30.000 € de subvention d'équipement)
 - 3.110.000 € au centre communal d'action sociale.*Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2017 au chapitre 65 :*
 - compte 657361, fonction NFA 423 pour la caisse des écoles,
 - compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64 pour le centre communal d'action sociale,
 - comptes 65737 et 204172, fonction NFA 33 pour l'office de tourisme communal

Affaire n°8 : Attribution de subventions communales aux associations patriotiques exercice 2017

Rapporteur : M. Jean-Jacques CLEMENT, conseiller municipal

Unanimité

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, les subventions aux associations patriotiques suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<i>Montant de la subvention</i>
Amicale Anciens Marins et Marins Anciens Combattants du Mentonnais	550 €
Amicale des Anciens du 3 ^{ème} RIA – Combattants Volontaires de l'Armée des Alpes	440 €
Amicale des Sous-officiers Anciens de la Base Aérienne 943	440 €
Association des Chasseurs à pieds des bataillons alpins ou mécanisés du Mentonnais	550 €
Association Départementale des Combattants, Prisonniers de Guerre et Combattants Algérie, Maroc et Tunisie	1 100 €
Association Edelweiss – Armée des Alpes	660 €
Association des Officiers de Réserve et Honoraires du Mentonnais	550 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes – section de Menton	880 €
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre – Œuvre du Bleuet de France	550 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire – section de Menton	550 €
Union Locale des Associations de Combattants et Victimes de Guerre du Mentonnais	1 100 €
Union Nationale des Combattants – section de Menton	770 €
<i>Subvention exceptionnelle - sortie des adhérents en bus le 27 avril 2017</i>	<i>500 €</i>
Union Nationale des Combattants – section Entraide des Veuves et Orphelins de Guerre	550 €
Union Nationale des Sous-officiers en Retraite – section de Menton	440 €
<u>TOTAL</u>	9 630 €

Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2017.

Affaire n°9 : Attribution de subventions communales aux associations diverses et syndicales, exercice 2017

Rapporteur : Mme Françoise MEFFRE, conseiller municipal

Unanimité – Mmes Meffre, Biechel, Zappia, Almonte et M. Tudès ne prennent pas part au vote

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, des subventions aux associations diverses et syndicales suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<i>Montant de la subvention</i>
A Ciocoula	700 €
Aide Humanitaire Sapeurs Pompiers Grasse Menton	1 000 €
Association AMICORF	500 €
Association des Amis du Rail Azuréen	50 €
Association Communale de Chasse du Mentonnais	2 000 €
Subvention exceptionnelle : organisation de battues administratives en zone péri-urbaine	1 000 €
Association Félix Félis – Animaux sans maître	3 000 €
Association France – Etats-Unis	300 €
Association Le Grognard Figurines – Club du Sud-est	1 000 €
Association Gymnastique Volontaire	700 €
<u>Association des Paralysés de France</u>	500 €
<u>Association des Personnels de la Police aux Frontières des Alpes-Maritimes</u>	800 €
<u>Automobile Club de Menton</u>	3 000 €
<u>Bridge Club de Menton</u>	1 000 €
<u>Club de Pêches Sportives Menton</u>	4 000 €
<u>Cœurs du Campanin</u>	7 000 €
<u>Comité Animation Entraide et de Loisirs de la Gendarmerie de Menton</u>	800 €
<u>Confrérie de l'Etiquette du Mentonnais</u>	3 000 €
<u>Croix Rouge Française – Délégation locale Menton – Roquebrune-Cap-Martin</u>	5 000 €
<u>Echiquier Mentonnais</u>	8 000 €
<u>Entrée des Artistes</u>	1 500 €
<u>Equipe Saint-Vincent</u>	2 000 €
<u>France Alzheimer 06</u>	1 500 €
<u>Pax Médicalis</u>	1 200 €
<u>Rassemblement des Pieds Noirs et leurs Amis</u>	3 000 €
<u>Scrabble Club de Menton</u>	500 €
<u>Secours Catholique</u>	2 000 €
<u>Union Départementale des Associations Familiales des Alpes-Maritimes</u>	500 €
<u>Vivre à Monti</u>	1 000 €
<u>Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Menton</u>	50 000 €
<u>Comité Régional du Tourisme Riviera Côte d'Azur</u>	15 000 €
<u>Prud'homie Patrons Pêcheurs de Menton</u>	4 150 €
<u>Société Nationale de Sauvetage en Mer – Station de Menton</u>	3 500 €
<u>TOTAL</u>	129 200 €

<i>ASSOCIATIONS SYNDICALES</i>	<i>Montant de la subvention</i>
Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale du Personnel de la Ville de Menton	300 €
Union Départementale de la Confédération Française de l'Encadrement CGC des Alpes-Maritimes	1 500 €
Union Interprofessionnelle CFDT de proximité de Menton et sa région	300 €
Union Locale des Syndicats CGT de Menton	300 €
<u>TOTAL</u>	2 400 €

Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2017, autorise M. le Député-Maire à signer les conventions d'objectifs avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Menton et le Comité Régional du Tourisme – Riviera Côte d'Azur.

Mme Danielle VASSALLO-MEDECIN

Concernant le Comité d'Oeuvres Sociales du personnel de la ville de Menton : à l'occasion des fêtes de Noël un colis est remis aux agents retraités. Or, lorsque l'agent décède, le conjoint n'y a plus droit. Serait-il possible de leur en faire bénéficier ?

M. le Maire

Merci pour cette suggestion, on en fera part à la Présidente du COS.

Affaire n°10 : Attribution de subventions communales aux associations sportives, exercice 2017

Rapporteur : M. Jean-Claude ALARCON, adjoint au maire

Unanimité – Mme Almonte ne prend pas part au vote

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, des subventions aux associations sportives suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>SUBVENTIONS 2017</u>
Académie Municipale de billard	1.000 €
Aquatic club de Menton	10.000 €
Archers de Saint Michel	1.000 €
Association Sport Défense Pour Tous	1.000 €
Association sportive de la Villa Blanche	500 €
Association sportive du collège André Maurois	2.000 €
Association sportive du collège Guillaume Vento	2.200 €
Association sportive du lycée général P.M. Curie	2.000 €
Association sportive du lycée professionnel P.M. Curie	500 €
Association sportive du L.E.P. P.Valéry	1.700 €
Association sportive Menton Hand-ball	13.000 €
Association Sportive Automobile Menton	4.000 €
Association sportive du mentonnais / athlétisme	2.000 €
Association Sportive Karting Menton	2.000 €
Athletic Club Menton	500 €
Boxing Karaté Menton	19.000 €
Cercle des Nageurs de Menton	14.000 €
Club de Badminton de Menton	1.000 €
Club de Base-ball et Softball les Loups Blancs	1.500 €
Club Nautique de Menton	2.500 €
Etoile de Menton	17.000 €
Judo Club de Menton	10.000 €
La Garde de Menton / section gymnastique	14.000 €
Leroyal Karaté Club	10.000 €
Centre de Plongée la Maina de Menton	2.500 €
Menton Basket Club	128.750 €
Menton Marathon Athlétisme	12.000 €
Rapid Omni Sports de Menton	150.000 €
Rugby Club Webb Ellis	25.000 €
Sporting Club Aviron Menton	16.000 €
Stella Sport Menton Roquebrune / Tennis de Table	8.500 €
Tennis Club de Menton	18.000 €
Vélo Club Menton	5.000 €
TOTAL	498.150 €

. Autorise Monsieur le Député-Maire à signer les conventions d'objectifs avec les clubs suivants :

- Association Sportive Menton Hand-ball
- Sporting Club Aviron Menton
- Judo Club de Menton
- Rugby Club Webb Ellis
- La Garde – section gymnastique
- Menton Basket Club
- Leroyal Karaté Club
- Menton Marathon
- Tennis Club de Menton
- Etoile de Menton
- Boxing Karaté Menton
- Cercle des Nageurs de Menton
- Rapid Omni Sport Menton
- Aquatic Club de Menton

Précise que la dépense en résultant, soit 498 150.00 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2017.

Affaire n°11 : Attribution de subventions communales aux associations culturelles et folkloriques, exercice 2017

Rapporteur : Mme Nicole ZAPPIA, conseiller municipal

Unanimité – Mmes Zappia et Biechel ne prennent pas part au vote

Décide d'attribuer, au titre de l'exercice 2017, des subventions aux associations culturelles et folklorique suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2017
Amitiés franco-anglophones	400 €
A.R.T.S Paillettes 2000	400 €
Association de parents d'élèves et amis du conservatoire (APEACM)	900 €
Association philatélique et cartophile de Menton	450 €
A Te Kalliste	300 €
Cercle Blasco Ibanez	450 €
Commune Libre du Careï	550 €
Compagnie Magali Lesueur	400 €
Ensemble Vocal du Pays Mentonnais	2 000 €
Festival International de Mandoline de Castellar (FIMAC)	300 €
France-Russie/Menton-Sotchi <i>Subvention exceptionnelle</i>	1 000 €
Groupe d'Echanges Artistiques (GEA)	800 €
Groupe Théâtral du Mentonnais	600 €
Jazz au Jardin	900 €
Jumelage Baden-Baden	400 €
La Capeline	2 400 €
La Garde Musique <i>Subvention exceptionnelle</i>	2 400 € 500 €
La Mentonnaise	2 400 €
Le Lavoir Théâtre	16 000 €
Les Amis des Arts et Lettres et des Grandes Conférences	1 200 €
Les Amis des Musées	2 000 €
Losorgio et la chanson <i>Subvention exceptionnelle</i>	300 €
Lost Voltair	400 €
Menton C'est Vous	250 €
SAHM <i>Subvention exceptionnelle</i>	2 600 € 1 000 €
TOTAL	41 300 €

Précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2017 et autorise Monsieur le Député-Maire à signer la convention d'objectifs avec le Lavoir Théâtre pour l'attribution de la subvention au titre de l'année 2017.

Affaire n°12 : Attribution de subventions communales aux associations parascolaires du 1^{er} degré, exercice 2017

Rapporteur : Mme Nathalie ROSTAGNI, conseiller municipal

Unanimité

Décide d'attribuer des subventions au titre de l'exercice 2017 aux associations parascolaires suivantes :

Association des parents d'élèves de l'Ecole Française de VINTIMILLE	16 000 €
Association des parents d'élèves de l'école de la Villa Blanche	1 500 €
Association des parents d'élèves « les enfants de Robert Debré »	500 €
Association Prévention Routière	1 000 €
Association Enfants du Monde	400 €
Association Accompagnement Educatif Région Mentonnaise	1 000 €

et précise que la dépense en résultant, soit 20 400 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2017.

Affaire n°13 : Attribution de subventions communales aux associations parascolaires du 2^{ème} degré, exercice 2017

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

Unanimité

Décide d'attribuer des subventions au titre de l'exercice 2017 aux foyers des établissements scolaires du second degré suivants :

Collège André Maurois	1 500 €
Collège Guillaume Vento	1 500 €
Maison des lycéens – Lycée Paul Valéry	500 €

et précise que la dépense en résultant pour un montant 3 500 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2017.

Affaire n°14 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CARF – transfert de la compétence tourisme au 1^{er} janvier 2017

Rapporteur : M. le Député-Maire

Unanimité

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française du 2 mars 2017 relatif au transfert de la compétence « promotion du tourisme » au 1^{er} janvier 2017 et autorise M. le Député-Maire à mettre en œuvre les dispositions nécessaires afin de permettre l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°15 : Tarifs des biens et services communaux (culture, patrimoine et restauration scolaire) années 2017/2018

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

Unanimité

Adopte les tarifs des biens et services communaux à compter du 1^{er} septembre 2017, abroge la délibération n°65/16 du 7 avril 2016 fixant les tarifs pour la période 2016/2017, modifie la délibération n°168/16 du 12 septembre 2016 fixant les tarifs des salles et services communaux en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (point 1-communication de documents) et autorise M. le Député-Maire à signer tout document tendant à rendre effective cette délibération.

Affaire n°16 : Modification de l'annexe III à la convention signée avec le Comité régional du tourisme Riviera Côte d'Azur France pour la COTEDAZUR-CARD

Rapporteur : Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal

Unanimité

Approuve la signature de l'annexe III modifiée entre le Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France et la Ville de Menton et autorise M. le Député-Maire à signer tous les documents afférents à cette modification.

Affaire n°17 : Contrat de collaboration commerciale avec CEETIZ proposé par le Comité régional du tourisme Côte d'Azur France pour la commercialisation du musée Jean Cocteau collection Séverin Wunderman et le jardin Serre de la Madone

Rapporteur : Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal

Unanimité

Approuve la signature du contrat de collaboration commerciale avec CEETIZ et autorise M. le Député-Maire à signer tous les documents afférents à ce partenariat.

M. Novelli

Cette prestation a-t-elle un coût ?

M. le Maire

Il n'y a pas de coût supplémentaire – cela s'ajoute à l'adhésion - c'est un produit prévu dans le package.

Affaire n°18 : Convention pour les visites guidées de l'Hôtel Royal Westminster Vacances bleues

Rapporteur : Mme Béatrice BIECHEL, conseiller municipal

Unanimité

Approuve la signature de la convention entre la direction du Royal Westminster Vacances bleues et la ville de Menton et autorise M. le Député-Maire à signer tous les documents y afférents.

Affaire n°19 : Convention de mutualisation du Directeur Général des Services entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Rapporteur : M. le Député-Maire

Unanimité

Autorise la mutualisation de la Direction Générale des Services entre la Ville de Menton et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, adopte la convention de mise à disposition du Directeur Général des Services entre les deux parties à compter du 1^{er} mai 2017 et autorise M. le Député-Maire à signer ladite convention et tous les actes en découlant.

M. Calvin

Comment est rémunéré le Directeur Général des Services et sous quelle proportion ?

M. le Maire

La ville verse le salaire du Directeur Général des Services et elle est remboursée par la CARF pour la moitié de ce salaire sur la base de la répartition du temps de travail soit 50%.

M. Novelli

Le positif est que le Maire de Menton soit redevenu président de la CARF compte-tenu que la ville-centre est Menton.

Nous souhaitons que M. RIQUET puisse faire face à ce que je pense être une lourde tâche.

M. le Maire

La CARF se voit transférer des nouvelles compétences au 1^{er} janvier 2018, notamment l'eau et l'assainissement. Ces transferts traduisent la mise en œuvre progressive mais continue de la volonté politique de la Direction des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur de transférer une partie importante des compétences des communes au bénéfice des intercommunalités.

Affaire n°20 : Convention de mutualisation du Directeur des Ressources Humaines entre la Ville de Menton, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Rapporteur : M. le Député-Maire

Unanimité

Autorise la mutualisation du Directeur des Ressources Humaines (DRH) entre la ville de Menton, le Centre Communal d'Action Sociale et la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à compter du 1^{er} mai 2017 ainsi que la convention de mise à disposition du DRH entre les trois parties susvisées et autorise M. le Député-Maire à signer ladite convention et tous les actes en découlant.

Précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2017 et suivants.

Affaire n°21 : Convention de mutualisation du service marketing, évènement et promotion entre la Ville de Menton et son Office de Tourisme

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

Unanimité

Autorise la mutualisation du service Marketing entre la ville de Menton et son Office de Tourisme à compter du 1^{er} mai 2017, adopte la convention prévoyant la mutualisation du service Marketing entre la Ville de Menton et l'Office de Tourisme, autorise M. le Député-Maire à signer ladite convention et tous les actes en découlant et précise que la dépense en résultant sera imputée au budget principal, exercice 2017 et suivants.

Affaire n°22 : Modification de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonctions

Rapporteur : Mme Isabelle ALMONTE, conseiller municipal

Unanimité

Décide de compléter les listes des emplois établies par délibérations du 29 juin 2015 et du 11 février 2016 par l'emploi de gardien suppléant du cimetière du Parc du Souvenir ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Affaire n°23 : Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2017

Rapporteur : Mme Gabrielle BINEAU, adjoint au maire

Unanimité

Autorise la modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2017, précise que les publicités de création des emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale seront effectuées conformément à la réglementation en vigueur et que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget de la Ville – charges

Affaire n°24 : Mise en place des astreintes pour le service des Affaires Maritimes

Retirée en séance

Affaire n°25 : Délégation de service public du stationnement payant en ouvrages pour les parkings de l'Hôtel de Ville, du Bastion, Saint Roch et George V – principe - approbation

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Autorise le principe de délégation de service public du stationnement payant en ouvrages sur la commune pour les parkings de l'Hôtel de Ville, du Bastion, Saint-Roch et George V ainsi que le lancement de la procédure de publicité et si besoin est, à négocier après avis de la Commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil Municipal.

Affaire n°26 : Domaine maritime public – demande d’avenant n°1 à la concession de la plage artificielle des Sablettes du 6 janvier 2006

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Décide de solliciter un avenant n°1 à la concession du domaine public maritime artificiel de la plage des Sablettes passée entre l’Etat et la Commune de Menton du 6 janvier 2006 ainsi que la passation de deux conventions d’utilisation du domaine public maritime hors port pour les surfaces sorties de la concession de plage suscitée et autorise M. le Député-Maire à signer les actes à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Affaire n°27 : Dégrèvement sur facture assainissement accordé à la suite d’une fuite d’eau non imputable à la responsabilité de l’abonné

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

Unanimité

Approuve le dégrèvement sur facture de la part « collecte et traitement des eaux usées » dont une part est imputable au budget assainissement de la Commune de Menton et sollicite le dégrèvement de la redevance « modernisation des réseaux » auprès de l’Agence de l’Eau.

Affaire n°28 : Aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain des Sablettes : attribution des marchés pour les lots n°1 : terrassement, maçonnerie, réseaux, revêtements de sol et mobilier, n°2 : éclairage public, automatismes et n°3 : plantation, arrosage

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Décide d’attribuer les marchés « Aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain sur le secteur des Sablettes » comme suit :

Lot 1 : Terrassement, maçonnerie, réseaux, revêtements de sol et mobilier au Groupement EMGC/TPSPADA/SMBTP,

Lot 2 : Eclairage public Automatisme à l’entreprise CITELUM,

Lot 3 : Plantation Arrosage à l’entreprise PAYSAGES MEDITERRANEENS.

Autorise M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises désignées et tous les actes y afférents et précise que les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal des années correspondantes.

Affaire n°29 : Aménagement des espaces publics en surface du nouveau parking souterrain des Sablettes : approbation de l’avant-projet définitif (APD) et arrêt de l’estimation définitive du coût prévisionnel des travaux – modification n°2 au marché de maîtrise d’œuvre à passer avec le maître d’œuvre (groupement ATU, Agence Guillermin Aurel Design, eaux et perspectives et Agnès Sourd Tanzi)

Rapporteur : M. Marcel CAMO, adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Approuve l’Avant-Projet Définitif réalisé par le maître d’œuvre et valide le nouveau coût prévisionnel des travaux arrêté à la somme de 8 469 825 € HT, arrête l’enveloppe financière de l’opération à 10 256 024 € HT soit 12 307 229 € TTC, autorise M. le Député-Maire à signer la modification n°2 au marché de maîtrise d’œuvre à intervenir avec le groupement (ATU, AGENCE GUILLERMIN, AUREL DESIGN, EAUX ET PERSPECTIVES et AGNES SOURD TANZI) et précise que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2017 et suivants.

Affaire n°30 : Versement d’une subvention d’équilibre au titre de l’exercice 2017 à la SA HLM « Logis Familial » pour la réalisation du programme « Les Cabanelles » 86 val de Gorbio pour la construction de 56 logements locatifs

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité

Abroge la délibération n°33/17 du 17 février 2017, complète la délibération n°144/16 du 30 juin 2016, autorise M. le Député-Maire à signer les actes et toutes pièces afférents à la convention globale d'attributions regroupant les réservations au profit du contingent Ville de Menton, de 9 logement sociaux ou intermédiaires plus 4 supplémentaires au titre de la présente subvention (1T3 PLUS, + 2T2 PLI + 1T3 PLI) en sus des 12 attribués en contrepartie de la garantie d'emprunt, soit un total de 25 LLS.

Programme cette aide financière d'un montant de 70 000 € au budget supplémentaire 2017, du budget principal et propose cette subvention en déduction du prélèvement SRU 2019.

Affaire n°31 : Station de lavage sise 600 avenue Saint Roman à Menton – résiliation anticipée du bail à construction puis cession du bien à la société « L'olivier à la source »

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

Unanimité

Décide de mettre fin, de manière anticipée, au bail emphytéotique portant sur le bien sis 600 avenue de Saint Roman à Menton, cadastrée section AB n°28 sur le plan cadastral de la commune de Castellar, de céder ledit bien à la société « L'Olivier à la Source » pour la somme de 210 000 euros et autorise M. le Député-Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à ces contrats.

M. Calvin

Compte-t-il conserver la même activité ?

Quel était le loyer de la société Khaled ?

M. le Maire

L'évaluation faite par le service des domaines (210 000 €) est proportionnelle au montant du loyer qui s'élève à 5 145 euros par semestre, soit 10 290 euros par an.

C'est le même représentant et ce sera la même activité.

Il deviendra propriétaire du terrain sur lequel il exploite son activité.

Affaire n°32 : Cession d'une cave communale dans la copropriété le Mar y Nan, lot 55, 14 avenue Carnot à Menton

Rapporteur : Mme Monique MATHIEU, adjoint au maire

Unanimité

Décider de céder le lot n°55 situé dans la copropriété « Le Mar Y Nan » à la SCI Franciluci pour la somme de 2 000 euros et autorise M. le Député-Maire à signer tous les documents et actes afférents et nécessaires à cette cession.

Affaire n°33 : Cession de deux parcelles communales cadastrées section BL n°286 et n°287

Rapporteur : M. Habiba PAILLAC, conseiller municipal

Unanimité

Décide du principe de cession des parcelles cadastrées section BL n°286 et 287 situées 952 corniche des Serres de la Madone et autorise M. le Député-Maire à entreprendre toutes les démarches utiles à ce projet.

Affaire n°34 : Haut-Careï – acquisition de locaux

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité

Confirme la volonté de la commune de se porter acquéreur d'un local d'environ 800 m² à usage d'équipement public afin de développer des services à la population dans l'opération du Haut-Careï auprès du Groupement ALTAREA COGEDIM/BNP PARIBAS et autorise M. le Député-Maire à diligenter toutes mesures inhérentes à l'exécution de la présente délibération.

Affaire n°35 : Désaffectation d'une partie du chemin rural n°3 situé entre la Corniche des Serres de la Madone et la propriété cadastrée section BO n°47

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité des suffrages exprimés : 28 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

M. le Député-Maire ne prend pas part au vote

Décide de constater la désaffectation du chemin rural n°3 sur sa dernière portion située entre la corniche des Serres de la Madone et la parcelle cadastrée section BO 47, sur une longueur d'environ 50 mètres, de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L.161-10 du Code rural et de la pêche maritime, d'organiser une enquête publique sur ce projet et de prévoir les dépenses correspondantes au budget supplémentaire 2017 du budget principal.

Affaire n°36 : Terrain sans maître sis à Menton, lieudit Monieri Ouest, cadastré AP n°64 – Piste de la Giraude - incorporation au domaine communal

Rapporteur : M. Fabrice PINET, conseiller municipal

Unanimité

Décide d'incorporer la parcelle AP 64 dans le domaine privé de la commune.

Affaire n°37 : Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé auprès de M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur le périmètre dit « du 75 route de Sospel »

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité

Décide de saisir, en application de l'article L212-2-1 du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes afin de créer le périmètre de la ZAD « du 75 Route de Sospel », déterminer que le futur périmètre de ZAD correspond au futur emplacement réservé pour mixité sociale n°4 :

AI	101
AI	102
AI	103
AI	104
AI	105

et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents et actes afférents.

Affaire n°38 : Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé auprès de M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur le périmètre dit « Jeanne d'Arc »

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité

Décide de saisir, en application de l'article L212-2-1 du code de l'urbanisme, Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes afin de créer le périmètre de la ZAD « Jeanne d'Arc », détermine que le futur périmètre de ZAD correspond au futur emplacement réservé pour mixité sociale n°3 et aux parcelles suivantes : section AK n°436, 398, 397, 396, 388, 387, 327, 285, 284, 283, 275, 274, 514, 513, 270, 271, 272, 266, 267, 268, 290, 347, 386, 364, 277, 281, 385, 279, 326 et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents et actes afférents.

Affaire n°39 : Demande de création d'une Zone d'Aménagement Différé auprès de M. le Préfet des Alpes-Maritimes sur le périmètre dit « des sœurs Munet »

Rapporteur : M. Yves JUHEL, adjoint au maire

Unanimité

Décide de saisir en application de l'article L212-2-1 du code de l'urbanisme Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes afin de créer le périmètre de la ZAD « l'îlot Nord des des Sœurs Munet », détermine que le futur périmètre de ZAD correspond aux parcelles suivantes :

BI	143
BI	504
BI	147
BI	144
BI	148
BI	145
BI	503
BI	149
BI	152
BI	151
BI	150
BI	153
BI	154
BI	571
BI	155
BI	158

et autorise Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Affaire n°40 : Avenant à la délégation de service public du Camping Saint Michel – changement de dénomination de la société attributaire

Rapporteur : M. Henri SCANDOLA, conseiller municipal

Unanimité des suffrages exprimés : 29 voix pour, 2 abstentions (MM. Calvin et Briand)

Approuve l'avenant prenant en compte la nouvelle dénomination sociale de la société exploitant le camping Saint Michel et autorise M. le Député-Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir.

Affaire n°41 : Compte rendu des décisions municipales

Rapporteur : M. le Député-Maire

Prend acte

Des décisions prises depuis la séance du 27 mars 2017 et enregistrées sous les n°94/17 à 124/147.

M. Novelli

Concernant la décision n ° 123/17, transport d'œuvres d'art, le montant indiqué de 19 603,20 euros est-il exact ?

M. le Maire

Le montant est exact. Il peut sembler élevé mais compte tenu de leur valeur, ces œuvres d'art font l'objet de précautions particulières notamment pour le transport effectué par des véhicules spécialisés. Elles viennent principalement de Paris.

La séance est levée à 20h45.

MENTON, le 24 avril 2017

Le Député-Maire



Jean-Claude GUIBAL